

TOKMAN, Victor (dir.). *Beyond Regulation : The Informal Economy in Latin America*. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1992, 303 p.

Marc Hufty

Volume 24, Number 4, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703267ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703267ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Hufty, M. (1993). Review of [TOKMAN, Victor (dir.). *Beyond Regulation : The Informal Economy in Latin America*. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1992, 303 p.] *Études internationales*, 24(4), 919–921. <https://doi.org/10.7202/703267ar>

quate. De ce point de vue, le pari a été tenu, puisque nous avons ici un ouvrage de grande valeur. Mes deux seuls reproches portent sur le traitement un peu trop rapide de la période 1970-1991 et sur l'absence de cartes géographiques nécessaires pour comprendre la situation des conflits frontaliers. Cela dit, cet ouvrage constitue un apport majeur pour la compréhension de la politique étrangère du Pérou et une référence obligée pour qui veut saisir adéquatement les relations internationales en Amérique latine.

Gordon MACE

Département de science politique
Université Laval, Québec

TOKMAN, Victor (dir.). *Beyond Regulation: The Informal Economy in Latin America*. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1992, 303 p.

Depuis le fameux livre de Hernando de Soto (*El otro sendero*), il est connu qu'au Pérou en 1986, il fallait plus de sept ans pour obtenir le droit de construire une maison sur un terrain gouvernemental inutilisé, 43 jours de démarches administratives plus 600 \$ de frais pour pouvoir ouvrir une échoppe et 289 jours de démarches plus une attente de 10 mois pour ouvrir une petite fabrique, sans compter les «frais divers» pour faire avancer le dossier. Face à ce parasitisme de l'État auto-entretenu (moins les règlements sont respectés plus les administrations en produisent d'autres pour les faire respecter et plus il y a de règlements, moins ils sont respectés...), la société a glissé de plus en plus vers le «secteur informel». Échappant aux coûts et aux rigidités du travail légal, à la

fois les employeurs et les employés trouvent leur avantage dans le travail «au noir», dans les pays de l'OCDE et plus encore dans les pays semi-industrialisés de l'Amérique latine. De Soto affirmait que les activités en marge du contrôle gouvernemental comptaient au Pérou pour 38 % du PNB et employaient 48 % de la main-d'œuvre. Il recommandait que l'État revienne sur ses pas en simplifiant les lois et les procédures administratives pour encourager les petits entrepreneurs et le libre commerce.

Une autre école perçoit l'émergence du secteur informel comme une conséquence des transformations structurelles de l'économie mondiale et de la pression à la baisse sur les coûts salariaux qui pousse les entreprises à se délocaliser dans les pays abondant en main-d'œuvre, à opérer hors des cadres légaux et à tenter de transférer les coûts des fluctuations de la demande hors de l'entreprise elle-même. C'est avec cette optique que l'ouvrage édité par Tokman reprend et synthétise une série d'études sur le secteur informel en Amérique latine commanditées par le Bureau international du travail et publiées à Santiago du Chili en trois ouvrages en 1990-91. Un premier chapitre résume les résultats de ces recherches. L'ouvrage se divise ensuite en trois parties.

Une première s'attache à distinguer l'activité informelle de l'activité illégale. Entre le vendeur de cigarettes de la rue et le propriétaire qui construit sa maison sans permis, entre l'industriel qui emploie des clandestins et celui qui fraude l'impôt, il existe tout un spectre d'activités dont le contrôle échappe à l'État, mais qu'il

importe de distinguer. Deux niveaux de légalité sont identifiés: la reconnaissance légale de l'entreprise et la conduite des transactions avec les employés et d'autres firmes. Une entreprise peut être en effet reconnue légalement mais travailler en majorité dans le secteur informel en ne déclarant qu'un faible pourcentage de ses activités aux administrations de l'État. À partir d'exemples au Mexique et en Bolivie, deux auteurs nous démontrent que tous les cas de figure existent et qu'il devient difficile dans une zone grise de distinguer les activités illégales des activités informelles.

Une seconde partie présente une série d'études de cas sur les coûts et les obstacles administratifs rencontrés par des entreprises du secteur informel qui aspirent à la légalité. Les obstacles bureaucratiques et les coûts du respect des règlements peuvent être fortement rédhibitoires dans certains pays, le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités pour ouvrir un commerce allant de 12 jours au Chili à plus de 300 jours au Vénézuéla. Les principaux coûts, au-delà des frais administratifs, sont ceux du respect des lois du travail et de la sécurité sociale, dans des pays où les travailleurs jouissent, contrairement au sens commun, d'une excellente protection, souvent d'origine populiste. Un premier article de cette partie résume les divers résultats observés. Il est suivi par deux études de cas au Brésil et au Vénézuéla.

La troisième partie de l'ouvrage se demande s'il faut formaliser les entreprises informelles ou informaliser les entreprises formelles. L'intérêt de la collectivité, à prendre en considération pour assurer la cohésion so-

ciale, et les possibilités de profit individuel, nécessaires pour la croissance dans un modèle libéral, doivent être soupesés. À l'aide de l'exemple de la dérégulation dans le secteur du taxi au Pérou et au Chili, les auteurs montrent la complexité des choix qui attendent les décideurs. Traditionnellement, il s'agit d'un marché protégé où le coût d'entrée fort élevé permet aux propriétaires qui bénéficient de licences de jouir d'une situation de rente, un coût évidemment payé par le client. La dérégulation du secteur, formelle au Chili depuis 1978 et entrée dans la pratique au Pérou, a conduit bien sûr à l'augmentation du nombre des taxis donc des emplois, et à la baisse, relativement incompressible toutefois, des tarifs. Par contre, elle a conduit aussi à une pollution accrue, à une sous-utilisation des véhicules (qui n'a, voyageant dans ces pays, observé des rues encombrées de taxis vides?) et à une baisse du revenu des chauffeurs conduisant au mauvais entretien du parc automobile. Les gains à court terme s'équilibrent avec les nuisances à long terme.

La question du secteur informel reste complexe. Dans bien des cas les règlements en vigueur ne sont pas les seules causes du passage au secteur informel et la dérégulation tous azimuts risque de ne pas atteindre son objectif. Dans d'autres cas, un allègement des procédures, des taxes et des règles pourrait bénéficier à l'emploi, à la croissance et au niveau de bien-être général. L'État en tirerait des revenus accrus et les travailleurs verraient leur protection s'améliorer. Parfois, une augmentation et une amélioration des réglementations peut être plus efficace qu'une dérégulation. Le

tout est de distinguer entre les situations et d'appliquer des remèdes avec discernement. Des études telles que celle-ci contribueront à une meilleure compréhension du phénomène.

MARC HUFTY

Institut Universitaire d'études du développement
Genève, Suisse

EUROPE

LIEBICH, André et RESZLER, André (sous la direction de). *L'Europe centrale et ses minorités: vers une solution européenne?*. Paris-Genève, PUF-Publications de l'Institut Universitaire de Hautes Études Internationales, 1993, 207 p.

La question des nationalités et le traitement des minorités nationales, qui avaient miné les rapports intra- et interétatiques en Europe du Centre-Est de la fin du XIX^e siècle jusqu'à 1945, redeviennent d'une troublante actualité à la suite de l'effondrement des régimes communistes en Europe du Centre -Est et l'éclatement des États fédéraux soviétique, tchécoslovaque et yougoslave. André Liebich et André Reszler ont réuni, hormis eux-mêmes, douze spécialistes pour tenter de faire la lumière sur les origines historiques et politiques des différentes situations et revendications des peuples majoritaires ou minoritaires, cohabitant dans ce que nous appelions encore récemment l'Europe de l'Est.

L'ouvrage – outre l'introduction par Geza Entz, qui s'interroge à savoir si les «deux Europes» pourront s'ajuster et réussir à se fondre l'une dans l'autre pour devenir enfin «l'Europe» – se divise en quatre parties. Chacune des parties regroupe trois textes.

Dans la partie intitulée, *Le poids de l'expérience*, Jean-Paul Bled, Sebastian Bartsch et Victor-Yves Ghébali se penchent respectivement sur ce que fut l'Autriche-Hongrie comme modèle d'État plurinational; le rôle de protection des minorités joué par la Société des Nations (SDN); l'évolution de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) sur la question des minorités nationales en Europe.

Dans *La tentation de l'Indépendance*, Bernard Michel, Stanislav J. Kirschbaum et Anton Bebler étudient divers aspects de la «question» slovaque et l'échec du fédéralisme yougoslave «titiste».

La troisième partie, *Une coexistence impossible*, regroupe les textes de André Reszler, Béla Borsi-Kálmán et Victor Karády sur l'indépendance des minorités hongroises en Slovaquie, Roumanie et Serbie; les Roumains de Transylvanie; les Allemands, Juifs et Tsiganes vivant en Hongrie à l'époque du «socialisme réel».

Gáspár Biro, Alessandro Pozzorusso et Guy Heraud explorent les diverses avenues, ou solutions, d'où le titre de cette partie, *En vue d'une solution*, passant par l'autodétermination; l'élaboration d'un droit commun pour la tutelle des groupes minoritaires; le traitement équitable de toutes les Nations.

En conclusion, André Liebich, reprenant tour à tour les différents éléments d'analyse des auteurs ayant contribué au présent ouvrage, revient au point de départ, à savoir s'il existe une solution européenne à l'épineuse question des minorités nationales en Europe du Centre-Est. D'une part, on